

ARRETE N° 11006537 / MINFOPRA DU 22 JUIN 2021

portant nomination de responsables dans les services déconcentrés du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.-

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE,**

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145 bis du 04 août 1995 ;

Vu le décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018;

Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative,

**ARRETE :****Article 1<sup>er</sup>.**- Sont, pour compter de la date de signature du présent arrêté, nommés aux postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère de la fonction Publique et de la Réforme Administrative :**DELEGATION REGIONALE DU CENTRE****Délégué Régional.-** Monsieur **MINGOUS ONDOUA Achille**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, Matricule : **651433-E**, précédemment Chargé d'Etudes Assistant N°3 à la Cellule de Suivi au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, en remplacement de Madame EBOWE, née MOMASSO Edwige, appelée à d'autres fonctions.**DELEGATION REGIONALE DE L'OUEST****Délégué Régional :** Madame **TCHOUKOU MEAH Marceline**, Administrateur Civil, Matricule : **593541-Y**, précédemment Chef de Service des Recrutements et de la Formation à la Délégation Régionale du Littoral, en remplacement de Monsieur HAMADOU NDIBA Patrick, appelé à d'autres fonctions.

**Article 2.-** Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

**Article 3.-** Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le 22 JUIN 2021

|                                      |
|--------------------------------------|
| SERVICES DU PREMIER MINISTRE<br>VISA |
| 005510 - 22 JUIN 2021                |
| PRIME MINISTER'S OFFICE              |

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE,**



**Joseph LE**